



LE PROGRAMME ERASMUS +

Guide à l'intention des inspecteurs
de l'Éducation nationale



Un groupe de travail mis en place par l'Agence Erasmus+ France Education / Formation regroupant des inspecteurs du 1^{er} et du 2nd degrés et des représentants de Délégations Académiques aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC) s'est réuni au printemps 2018.

Le présent guide à l'intention des inspecteurs de l'Education nationale est le fruit de ce travail collaboratif.

L'Agence Erasmus+ remercie chaleureusement pour leurs contributions :

- Mélanie Bréhier, DAREIC de l'Académie de Reims et IA-IPR d'Allemand ;
- Christophe Dasseux, Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré, Académie de Grenoble / Haute-Savoie ;
- Emmanuel Deschamps, Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré, Académie de Paris ;
- Mathilde Orioux, Chargée de mission DAREIC, Académie de Paris ;
- Valérie Thibault, Conseillère pédagogique départementale langues vivantes étrangères, Académie de Paris ;
- Christian Saint-Lézer, retraité IEN 1^{er} degré, Académie de Bordeaux ;
- Pierre Pottez, IEN Anglais-Lettres, Académie de Bordeaux.

SOMMAIRE

Le programme Erasmus + **P.4**

FICHE 1

Pourquoi encourager les projets Erasmus + ? **P.8**

FICHE 2

**Erasmus + dans une école, un collège, un lycée :
rôle de l'inspecteur** **P.12**

FICHE 3

**Je suis inspecteur et je bénéficie du programme
Erasmus +** **P.16**

FICHE 4

**Valorisation et reconnaissance des compétences
acquises avec Erasmus +** **P.19**

FICHE 5

**Ressources pour accompagner les établissements
candidats à un projet Erasmus +** **P.21**

FICHE 6

LE PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE en faveur de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Le programme Erasmus + vise à soutenir des actions dans les domaines de l'enseignement, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2014-2020. Il est doté d'une enveloppe financière de 16,3 milliards d'euros pour la durée du programme (dimension internationale incluse).

Grâce à des projets adaptés aux besoins des personnels de l'éducation et de la formation, aux élèves, aux stagiaires et aux étudiants, le programme offre notamment la possibilité d'étudier et de se former à l'étranger pour renforcer les compétences et accroître l'employabilité des personnes.

Il aide les organisations actives dans le champ de l'éducation et de la formation, telles que les établissements scolaires, les autorités éducatives, les

universités, les ESPE, les associations, à établir des partenariats européens, voire internationaux, et à partager des pratiques innovantes.

Erasmus + est un programme qui favorise l'insertion professionnelle des jeunes, rassemble les Européens autour de valeurs et sujets communs et contribue à l'inclusion sociale.

Chaque année, au mois d'octobre, la Commission européenne publie un appel à propositions qui précise, à travers le guide du programme, les priorités, les conditions de financement et les dates limites de dépôt des candidatures. Une circulaire ministérielle, publiée au BOEN en décembre/janvier, précise les modalités du programme Erasmus + dans le contexte français.

34 PAYS PARTICIPANTS

La participation au programme Erasmus + est ouverte aux 28 états membres de l'Union européenne, aux pays de l'Association européenne de libre-échange que sont l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège et aux pays candidats à l'adhésion à l'Union

Européenne (Ancienne république yougoslave de Macédoine, Turquie et Serbie en 2019). Une information actualisée sur le Brexit est disponible sur le site Penelope +

<https://www.erasmusplus.fr/penelope/brexit.php>

5 SECTEURS d'éducation et de formation

Le programme Erasmus + concerne cinq secteurs éducatifs, selon le public concerné :

- enseignement scolaire : de la maternelle au baccalauréat général, technologique, professionnel ;
- enseignement et formation professionnels : diplômes et titres de niveau 4 maximum (lycées professionnels et centres de formation d'apprentis) ;

• enseignement supérieur : diplômes et titres de niveau 3 à 1 (BTS) ; charte Erasmus + obligatoire ;

• éducation des adultes : éducation populaire, hors systèmes de formation initiale ;

• jeunesse : éducation non formelle pour les jeunes jusqu'à 30 ans.

TYPES DE PROJETS ET ACTIVITÉS ERASMUS +

Sur le secteur de l'enseignement scolaire, un projet Erasmus + peut être porté soit par une autorité éducative telle un Rectorat/une DSDEN/un GIP académique, soit par un établissement scolaire pour son personnel et ses élèves.

Il s'inscrit nécessairement dans un contexte de territoire lié aux priorités académiques en matière d'ouverture internationale, aux partenariats existants, au soutien variable des collectivités territoriales.

ACTION CLÉ 1 : mobilité des individus

Les enseignants et autres personnels scolaires peuvent effectuer un séjour à l'étranger dans une autre structure ou suivre un programme de formation dans un pays européen ; les élèves de la voie

professionnelle peuvent réaliser leur PFMP dans une entreprise européenne.

ACTION CLÉ 2 : coopération en matière d'innovation et d'échanges de pratiques

Les projets de coopération sont des partenariats qui rassemblent des organisations de différents pays afin d'atteindre des objectifs communs. Les projets peuvent être de taille et de portée différentes selon les besoins des structures candidates.

Tous les projets Erasmus + sont soumis à un même processus de sélection : vérification de l'éligibilité, évaluation externe et décision du Comité National d'Évaluation de l'Agence Erasmus + Education / Formation.

POUR LES ÉLÈVES & ÉTUDIANTS

ACTIVITÉS POSSIBLES	DURÉE	SECTEUR / ACTION / TYPE DE PROJET
Partir étudier dans un établissement scolaire en Europe (+ de 14 ans)	De 2 mois à 12 mois	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE ACTION CLÉ 2 Échanges scolaires Erasmus + ACTION CLÉ 2 Partenariats de l'enseignement scolaire
Échanges de groupes d'élèves de courte durée	De 3 jours à 2 mois	
Faire sa PFMP dans une entreprise en Europe	De 2 semaines à 12 mois	ENSEIGNEMENT & FORMATION PROFESSIONNELS ACTION CLÉ 1 Projet de Mobilité
Faire un stage dans une entreprise en Europe (uniquement BTS)	De 2 mois à 12 mois	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACTION CLÉ 1 Projet de Mobilité
Faire un stage dans une entreprise à l'international (uniquement BTS)	De 2 mois à 12 mois	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ACTION CLÉ 1 Projet de Mobilité internationale de crédits

ENTRE ÉLÈVES, ENTRE COLLÈGUES

ACTIVITÉS POSSIBLES	DURÉE	SECTEUR / ACTION / TYPE DE PROJET
Collaborer, échanger, valoriser, se former Avant, pendant, après le projet Erasmus + https://www.etwinning.fr	Virtuellement toute l'année	 La plateforme des enseignants européens et de leurs élèves

Plus de détails sur le site Penelope +

<https://www.erasmusplus.fr/penelope/>

POUR LES PERSONNELS¹

ACTIVITÉ PRINCIPALE	DURÉE	SECTEUR / ACTION / TYPE DE PROJET
Participer à une formation	De 2 jours à 2 mois	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE AC1 Projet de Mobilité
	De 3 jours à 2 mois	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE AC2 Partenariats de l'enseignement scolaire AC2 Échanges scolaires Erasmus +
Faire un stage d'observation dans un établissement scolaire de l'UE	De 2 jours à 2 mois	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE AC1 Projet de Mobilité
Enseigner dans un établissement scolaire européen	De 2 jours à 2 mois	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE AC1 Projet de Mobilité
	De 2 mois à 12 mois	ENSEIGNEMENT SCOLAIRE AC2 Partenariats de l'enseignement scolaire AC2 Échanges scolaires Erasmus +
Mission d'enseignement/ de formation à l'étranger y compris pour les personnels d'entreprises	De 2 jours à 2 mois	ENSEIGNEMENT & FORMATION PROFESSIONNELLS AC1 Projet de Mobilité
Stage ou observation en entreprise ou dans un établissement de formation professionnelle		
Enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur européen	De 2 jours à 2 mois	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AC1 Projet de Mobilité (BTS)
Enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur hors Europe	De 5 jours à 2 mois	
Suivre une formation, stage d'observation dans un établissement/entreprise d'un autre pays d'Europe		
Mobilité combinée (enseignement et formation) dans un établissement d'enseignement supérieur européen et/ou une entreprise	De 2 jours à 2 mois	
Inviter un personnel d'entreprise étrangère pour une mission d'enseignement		

¹ Enseignants, formateurs, accompagnateurs, personnels administratifs

UN OUTIL DE FORMATION au service d'un établissement d'une académie, d'une région académique

Chaque secteur éducatif du programme Erasmus + propose des projets de Mobilité à des fins d'éducation et de formation (action clé 1) et des projets de Partenariat pour l'Innovation ou l'Echange de Pratiques (action clé 2).

Par ces projets, les personnels de l'Éducation nationale ont l'opportunité de se former en Europe sur des sujets variés (l'inclusion des personnes en situation de handicap, la lutte contre le décrochage scolaire, le numérique, le pilotage d'établissement, ...) et d'enrichir leurs pratiques professionnelles en confrontant leurs approches, connaissances, points de vue avec d'autres professionnels européens.

Les thématiques choisies doivent s'inscrire dans les priorités de l'Union européenne en matière d'Education et de Formation.

A NOTER

Les projets à dimension académique portés par un rectorat/une DSDEN/un GIP académique avec pour partenaires des EPLE et/ou des écoles, constituent un environnement sécurisant pour les établissements scolaires. On constate en effet que ces collaborations, en favorisant l'appropriation par les établissements scolaires de la méthodologie de projet et du cadre Erasmus +, permettent ensuite l'émergence de projets portés par ces « établissements élevés en pépinière ».

UN PROJET ERASMUS + POUR FÉDÉRER ET MOTIVER UNE ÉQUIPE

Quelle que soit la dimension du projet (projet d'établissement, académique ou inter-académique), la phase de préparation d'une candidature Erasmus + se travaille à l'année n-1. Ce travail en amont est l'occasion d'établir une

analyse des besoins propre à la structure (établissement scolaire, rectorat).

Un comité de pilotage doit être constitué afin d'impliquer différentes catégories de personnels : enseignants, équipe

de direction, gestionnaire, DDFPT, CPE, Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale (ERAIE), ...

Dans une école, l'IEN peut accompagner le projet, notamment en s'assurant auprès du DASEN des contraintes de remplacement.

Pour un projet à dimension académique, il est recommandé d'impliquer des profils variés de professionnels, tels que personnels d'inspection, DAREIC, CARDIE, conseillers pédagogiques, personnels d'établissements scolaires, ...

Les projets inter-académiques sont de véritables projets de territoire. Ils permettent, par la coopération entre les académies, la cohésion des équipes, la mutualisation des ressources et la traduction concrète de la politique du recteur sur sa région académique.

En s'appuyant sur les objectifs pédagogiques propres à chaque structure, le projet Erasmus + permet de travailler, de façon concrète, le volet « ouverture européenne et internationale » d'un établissement scolaire, d'une académie.

FAVORISER L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Introduire une dimension européenne dans les apprentissages des élèves ou dans le plan de formation des personnels encourage et favorise l'innovation pédagogique par la collaboration entre disciplines, le développement de l'approche partenariale, la réflexion sur les modalités pratiques d'organisation pédagogique.

Les projets Erasmus + sont autant de possibilités d'expérimentation locales qui peuvent produire des effets systémiques.

MISE EN PRATIQUE DE LA PÉDAGOGIE DE PROJET

Pour une équipe éducative, préparer une candidature Erasmus + c'est également l'occasion de travailler en pédagogie de projet.

L'équipe identifie les besoins des élèves et des personnels, les traduit en objectifs

atteignables, exprime clairement les effets attendus des activités choisies. Elle explique également les modalités d'organisation, de coordination, de valorisation et d'évaluation du projet et le calendrier retenu.

L'IMPACT DES PROJETS ERASMUS +

Un projet Erasmus + produit des changements sur les individus impliqués dans le projet (élèves, personnels d'établissement scolaire, personnels de rectorat, ...) et sur les établissements scolaires participants (augmentation de l'attractivité, ouverture de sections européennes, ...). Il impacte également l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement, le bassin d'éducation (projets inter-degrés), l'académie (établissements de filières identiques), ou la région (rapprochement avec les collectivités territoriales, identification

de réseaux de stage en Europe, ...).

Le projet Erasmus + induit des effets à court, moyen et long termes. L'impact attendu est parfois différent de l'impact réel, ce qui peut conduire à une révision de stratégie en cours de projet.

Le Guide *Diffusion et impact dans les établissements scolaires* aide à identifier les impacts du projet Erasmus + :

http://www.agence-erasmus.fr/docs/2311_guide_impact_projets_sco.pdf

IMPACTS SUR LES ÉLÈVES

- Confiance en soi
- Connaissance de l'Union européenne
- Construction de liens durables avec des élèves des établissements partenaires
- Évolution des compétences en langues vivantes étrangères
- Évolution des compétences sociales
- Ouverture à d'autres cultures
- Développement de la compétence interculturelle / Conscience citoyenne
- Autonomie
- ...



IMPACTS SUR LES PROFESSEURS

- Confrontation à des méthodes pédagogiques différentes, échange et mutualisation de pratiques
 - Confrontation à des sujets/savoirs nouveaux
 - Connaissance dans son propre champ disciplinaire
 - Évolution des compétences en gestion de projets
 - Évolution des compétences en langues vivantes par la formation
 - Motivation à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Motivation pour la formation continue et le développement des compétences professionnelles
 - Connaissance et compréhension du système éducatif des pays partenaires (contenus, méthodes d'évaluation, ...)
 - Motivation pour le métier
 - Implication dans le projet d'établissement
 - Capacité à travailler avec des professeurs d'autres disciplines
 - ...

IMPACT SUR L'ÉTABLISSEMENT

- Amélioration du climat scolaire
 - Développement de l'interdisciplinarité
 - Développement de l'ouverture et de la coopération avec des écoles d'autres pays
 - Nouveaux lieux de stage en Europe
 - Amélioration des relations entre élèves et personnels de l'établissement
 - Développement du travail en équipe : entre professeurs, équipe administrative et équipe de direction
 - Augmentation du rayonnement de l'établissement
- Renforcement de la dimension européenne dans le projet d'établissement
 - Implication des familles à la vie de l'établissement
 - Soutien et participation d'acteurs locaux : collectivités, entreprises, associations de parents d'élèves
 - Ouverture de sections européennes
 - ...

IMPACT AU NIVEAU DE L'ACADÉMIE

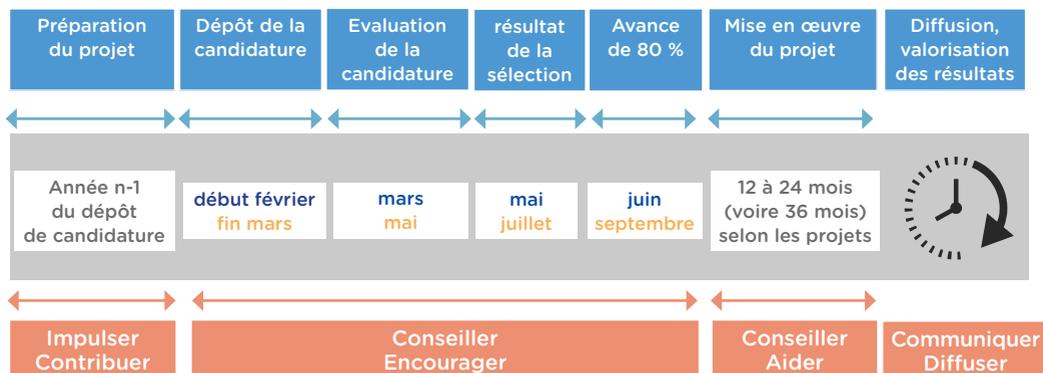
- Ouverture européenne de l'académie
- Diffusion de méthodes pédagogiques innovantes
- Nouvelles méthodes de pilotage
- ...

L'inspecteur peut s'impliquer de différentes façons et à différents moments dans un projet Erasmus +.

ACTION CLÉ 1

ACTION CLÉ 2

CALENDRIER D'UN PROJET ERASMUS +



RÔLE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INSPECTEUR

IMPULSER DES PROJETS ERASMUS +

Tout au long de l'année, et tout particulièrement en fin d'année scolaire et à la rentrée, l'inspecteur peut informer les équipes enseignantes sur le programme Erasmus + et permettre, le cas échéant, l'émergence de projets sur son territoire. Il peut également contribuer à rassurer les équipes sur

le dossier de candidature, notamment en les orientant vers les développeurs du territoire tels que les personnels des DAREIC et des GIP académiques.

Carte des développeurs :

<http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

PRÉPARATION DU PROJET ERASMUS +

En parallèle du soutien de la DAREIC, l'inspecteur a toute sa place dans l'**accompagnement** d'un projet Erasmus +. En effet, en qualité de spécialiste de l'évaluation et par sa connaissance de la politique académique, l'inspecteur peut aider à la rédaction de la candidature.

Durant cette phase, les enseignants qui souhaitent déposer un projet Erasmus +, travaillent à leur dossier de candidature en associant leur chef d'établissement/directeur d'école. Ils **informent** également leur inspecteur afin de faciliter le remplacement des enseignants qui partiraient en mobilité dans le cadre du projet Erasmus +.

Inspecteurs et personnels de direction/directeur d'école peuvent ainsi formuler des recommandations en termes de sécurité des personnels et des élèves impliqués dans ces potentiels projets (transport, hébergement, taux d'encadrement sur place) et avoir une vue d'ensemble des mobilités envisagées. Ils

peuvent **échanger** avec les professeurs sur les périodes de mobilité les plus propices au remplacement (éviter les périodes hivernales où, dans le 1^{er} degré, le remplacement des congés maladie est prioritaire).

Par ailleurs, il est important de préciser que les périodes de mobilité envisagées à la candidature peuvent être modifiées en cours de projet.

Pour les projets inter-degrés qui impliquent des professeurs d'écoles et de collège, il convient de tenir compte des modalités de remplacement, différentes pour les professeurs du 1^{er} et du 2nd degrés.

Le travail en pédagogie de projet implique la **collaboration** de différentes disciplines et d'acteurs variés, dans et autour de l'établissement scolaire. Pour les projets inter-degrés notamment, il est donc particulièrement intéressant que les inspecteurs de différentes disciplines ainsi que les IEN 1^{er} degré travaillent ensemble au projet Erasmus +.

RÉSULTATS DE LA SÉLECTION

L'inspecteur peut prendre connaissance de l'ensemble des projets déposés sur son territoire grâce à la plateforme Penelope + :

<https://www.erasmusplus.fr/penelope/resultats.php>

L'inspecteur peut ainsi accompagner les candidats non retenus pour les **encourager** à déposer leur projet l'année suivante.

Les professeurs informent leurs inspecteurs respectifs du projet retenu.

Les dates des mobilités, décidées en fonction des calendriers de tous les partenaires du projet, sont annoncées à l'inspecteur au minimum trois mois avant le départ pour permettre, le cas échéant, le remplacement de l'enseignant.

Par ailleurs, le site Stat'Erasmus+ est un outil qui compile toutes les données chiffrées et géographiques des projets financés par le programme Erasmus + en France.

<https://www.staterasmus.fr/index.php>

MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'inspecteur **conseille** les équipes éducatives et aide les enseignants confrontés à des approches pédagogiques nouvelles.

De par leur caractère novateur, les projets Erasmus + induisent des changements dans le quotidien de l'établissement/de l'école et suscitent parfois des résistances. Il arrive en effet que les mobilités de personnels ou d'élèves soient mal comprises par les personnes non impliquées dans le projet. Un projet Erasmus + ne se résume pas à un simple séjour à l'étranger : il s'agit d'acquérir de **nouvelles compétences** et pas uniquement linguistiques.

L'accompagnement et l'encouragement des équipes par l'inspecteur sont donc essentiels : il s'agit d'introduire une **culture de la mobilité européenne** et d'expliquer les **bénéfices** de ces projets comme facteurs d'apprentissage et de professionnalisation.

La CARDIE peut également être un **appui** à la mise en œuvre des projets Erasmus + qui impliquent des modifications structurelles (emploi du temps des élèves, répartition des enseignements, ...) en accompagnant tous les personnels de l'établissement concernés par le projet (enseignants, équipe de direction, DDFPT, CPE, ...).

DIFFUSION DES RÉSULTATS ET VALORISATION DU PROJET

L'inspecteur **valorise** les résultats des projets et veille à leur **dissémination** auprès de l'ensemble des équipes pour accroître leur **impact**. Il favorise la **reconnaissance** et la valorisation des compétences acquises au cours des projets Erasmus +, qu'il peut notamment diffuser lors des temps de formation des autres enseignants.

Les **#ErasmusDays**, organisés une fois par an en octobre, sont une occasion idéale pour communiquer sur les projets Erasmus + en impliquant les partenaires français et européens. Les porteurs de projets inscrivent l'action de communication qui met en valeur leur projet sur le site dédié. Ils reçoivent un kit de communication et bénéficient d'une reprise médiatique conséquente

qui permet une sensibilisation du grand public, des parents, des professionnels et des élus. Toutes les actions sont possibles : une pose de plaque Erasmus +, un jeu concours, une journée portes ouvertes, une exposition de photos sur un site internet, etc.

Tous les détails sur www.erasmusdays.eu

Inspecteurs, personnels de direction, professeurs principaux peuvent mettre en relation élèves et anciens élèves partis avec Erasmus + en organisant des rencontres ou en créant des **réseaux d' alumni**. Ces mises en relation développent l'esprit de promotion, facilitent la recherche de stages, montrent l'impact de l'expérience Erasmus + sur l'orientation des jeunes et leur accès à l'emploi.

LE BON RÉFLEXE

- Se tourner vers la DAREIC/le GIP académique pour orienter les candidats intéressés par un projet Erasmus + ou s'informer sur les possibilités offertes aux inspecteurs (certaines académies dispensent des formations/informations en collèges d'inspecteurs)
- Inciter l'établissement scolaire/l'école à utiliser eTwinning

TÉMOIGNAGE



Au cours de ma carrière d'IEN du 1^{er} degré, j'ai toujours souhaité sensibiliser à l'ouverture européenne les enseignants des différentes circonscriptions placées sous ma responsabilité.

J'ai pu expérimenter avec succès plusieurs approches en direction des enseignants :

- inclure, dans le plan de formation de circonscription, un module « Ouverture européenne des établissements » pour faire découvrir de nouvelles pratiques professionnelles, diffuser les impacts des projets Erasmus + (dynamique d'équipe, image de l'école, création de réseaux, ...), donner à entendre le témoignage de collègues impliqués dans des partenariats scolaires ou ayant réalisé des mobilités de formation ;
- rappeler à chaque rentrée scolaire, lors du rassemblement de tous les enseignants, les possibilités du programme Erasmus + pour les enseignants et leurs élèves (descriptif et calendrier des actions) ;
- accompagner les équipes engagées dans un projet actuel ou à venir, en les aidant par exemple à la rédaction du dossier (en particulier le volet qui concerne l'évaluation des effets du projet) ou à l'accueil de délégations européennes d'établissements partenaires.

Pour les collègues IEN, outre le rappel des actions du programme, la sensibilisation passe également par la mise à disposition, en collèges d'IEN, des rapports et comptes rendus des mobilités réalisées, par exemple, à l'occasion de sessions de formation avec des collègues européens.

Christian Saint-Lézer,

Retraité IEN 1^{er} degré, Académie de Bordeaux

OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- Une version PPT pour présenter ce livret aux collègues inspecteurs de l'Education nationale
- Ce guide en format numérique

Les inspecteurs peuvent participer à un projet Erasmus + à dimension académique.

En effet, les projets portés par un rectorat/une DSDEN/un GIP académique sont possibles et permettent la mobilité de formation des personnels par l'observation de situations de travail ou la participation à des formations.

Si vous souhaitez proposer un projet ou connaître ceux en cours ou à venir afin d'y prendre part, contactez les services du Rectorat en charge de l'ouverture européenne et internationale (DAREIC/GIP).

Participer à une mobilité Erasmus +, c'est se décentrer de ses pratiques professionnelles par :

- l'observation, l'échange de pratiques avec des homologues européens ;
- la démultiplication, la diffusion, l'amélioration, la mise en pratique de nouvelles méthodes ;
- le renforcement des processus de coopération éducative ou de formation professionnelle.

Participer à une mobilité Erasmus +, c'est également travailler sur des thématiques variées qui sont au cœur du métier d'inspecteur, telles que :

- l'évaluation et l'accompagnement des enseignants ;
- l'innovation pédagogique ;
- le numérique ;
- le pilotage et le management des établissements.

ALLER PLUS LOIN

ACTIVITÉS TRANSNATIONALES DE COOPÉRATION

Ces événements, organisés par les différentes agences européennes Erasmus+, visent à développer de nouveaux projets, améliorer leur qualité et mettre en valeur les meilleures pratiques européennes développées dans le cadre du programme.

Tous les professionnels de l'éducation et de la formation peuvent participer à ces activités qui sont un bon moyen de débiter dans le programme Erasmus +.

Plus d'informations : <http://www.agence-erasmus.fr/page/TCA>

RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS

Si vous souhaitez vous engager auprès des équipes enseignantes pour favoriser l'ouverture européenne et internationale de votre académie, devenez Développeur Erasmus + et bénéficiez d'une offre de formation Erasmus + sur-mesure.

Plus d'informations : www.agence-erasmus.fr/page/devenir-developpeur

EXEMPLES DE PROJETS ERASMUS + impliquant des inspecteurs

PROJET DE PARTENARIAT (ACTION CLÉ 2)

Échanges européens de pratiques d'inspection

« Ce projet se propose d'établir un état des lieux des pratiques d'inspection à partir du partage d'expériences entre personnels d'inspection et de l'observation conjointe de trois systèmes éducatifs, aux Canaries (Espagne), dans la Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique), et dans l'Académie de Nice (France). La pratique des audits partagés, la rencontre et le débat avec les personnels de direction et les enseignants doivent aboutir à la construction d'outils communs pour promouvoir un apprentissage de qualité pour tous, tout au long de la scolarité obligatoire, mais aussi avant et après. »

PROJET DE MOBILITÉ (ACTION CLÉ 1)

CESAMME - Consortium de l'Enseignement Scolaire de l'Académie de la Martinique pour des Mobilités Européennes

« Ce projet de mobilité transnationale de personnels éducatifs a pour objectif le développement professionnel par la formation et la réalisation de stages d'observation dans des écoles et établissements scolaires partenaires en Europe.

Les 78 personnels (professeurs et inspecteurs des 1^{er} et 2nd degrés, psychologues de l'Éducation nationale, conseillers techniques tels que DAREIC, chargés de mission, conseillers pédagogiques) ont exprimé des besoins en formation sur les compétences linguistiques et culturelles, la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'usage du numérique dans la pédagogie.

L'impact de ce projet est attendu sur les personnels et les élèves. Mieux formés, plus motivés et plus confiants dans les apprentissages qu'ils dispensent, les enseignants assurent ainsi une meilleure prise en charge des élèves pour optimiser leurs chances de réussite, favoriser leur insertion sociale et professionnelle et développer leur engagement en tant que citoyen européen.

Sur le terrain, les inspecteurs sont impliqués aux côtés des enseignants et contribuent, par leur accompagnement, à diffuser les résultats du projet et à valoriser l'expérience acquise en mobilité (à l'occasion par exemple du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). »

VALORISATION ET RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ACQUISES AVEC MOBILITÉ ERASMUS +

LE DISPOSITIF EUROPASS



Europass permet d'aider à formuler et mettre en évidence les compétences acquises lors d'une mobilité, il se compose de cinq documents :

- **CV** pour présenter ses compétences et son parcours ;
- **Passeport de langues** pour s'auto-évaluer (grille du Cadre Commun Européen de Référence des Langues) et valoriser ses compétences linguistiques avant et après la mobilité ;

- **Europass Mobilité** pour décrire les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe ;

- **Supplément au Certificat** délivré suite à une formation professionnelle ;

- **Supplément au Diplôme** délivré aux diplômés de l'enseignement supérieur.

Plus d'informations :

<https://europass.cedefop.europa.eu/fr>

RÔLE DE L'INSPECTEUR ET DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Les mobilités d'élèves et de personnels sont généralement bien pensées en amont (préparation pédagogique linguistique et culturelle, recherche de lieux de stages ou d'établissements partenaires) et durant la mobilité (procédure de suivi, mise en place de tutorat). La réflexion sur l'après-mobilité est plus rarement prise en compte.

Le chef d'établissement et l'inspecteur ont un rôle à jouer dans la reconnaissance des compétences acquises pendant cette expérience de mobilité. La valorisation peut prendre différentes formes.

VALORISATION ET DIFFUSION DE L'EXPÉRIENCE ERASMUS + DES PERSONNELS

Encourager les enseignants et autres personnels à valoriser leur expérience Erasmus + en les incitant à :

- compléter leur CV Europass et éditer leur Europass Mobilité qui peut être remis officiellement ;
- compléter leur CV dans I-Prof ;
- préparer la certification DNL ou DCL ;
- préparer le CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître

Formateur) pour le premier degré ou le CAFFA (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique) pour le second degré ;

- faire acte de candidature sur un poste à profil ;
- devenir ERAEI, chargé de mission DAREIC, formateur, correspondant de bassin ;
- devenir Développeurs Erasmus+, si l'enseignant a un rôle d'aide au montage de projets Erasmus + auprès de ses collègues.

VALORISATION ET DIFFUSION DE L'EXPÉRIENCE ERASMUS + DES ÉLÈVES

Qu'ils aient participé à un projet Erasmus + ou réalisé leur PFMP en Europe, les élèves peuvent devenir des ambassadeurs du programme auprès d'autres élèves ou partager leur expérience via des réseaux *d'alumni* et sur les réseaux sociaux, notamment lors des #ErasmusDays chaque année en octobre. La valorisation passe également par le portefeuille Europass et l'Unité Facultative de mobilité pour les élèves de Baccalauréat Professionnel.

IDENTIFIER, ÉVALUER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Le guide *Identifier, évaluer et développer les compétences transversales* publié par l'AEFA (Agenda Européen pour l'éducation et la Formation des Adultes) s'adresse aux professionnels de l'orientation et de l'insertion, de la

formation, et également aux acteurs de l'entreprise (encadrants, tuteurs).

Plus d'informations :

<http://www.agence-erasmus.fr/page/agenda-europeen-des-adultes>

LA RESSOURCE DOCUMENTAIRE INDISPENSABLE

Guide annuel du programme Erasmus + :

Document européen commun à tous les pays participant au programme, il est publié chaque année aux alentours du mois d'octobre. On y trouve les priorités européennes en matière d'éducation et de formation, les conditions de financement des projets et les dates limites de dépôt des candidatures.

La circulaire ministérielle publiée au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale :

Document qui précise le programme Erasmus + dans le contexte français.

LES CONTACTS

La Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération

Compte tenu du volume de candidatures, l'Agence ne peut accompagner tous les candidats sur l'ensemble du territoire national.

Aussi, les DAREIC, conseillers techniques des recteurs, présents dans chaque académie, conseillent et aident les candidats. Les personnels de ces services sont des **Développeurs Erasmus +**. Ils organisent des réunions d'information, des sessions de formation et apportent leur expertise au montage de projets européens.

Pour garantir une bonne visibilité des projets en cours sur une académie et anticiper les absences de personnels,

les candidats doivent informer leur chef d'établissement/directeur d'école ainsi que leur inspecteur, du projet en préparation, et envoyer, ainsi qu'à la DAREIC, un double du dossier de candidature.

Liste des DAREIC : <http://eduscol.education.fr/pid24299-cid45734/adresses-des-dareic.html>

Les autres Développeurs Erasmus +

Du fait de leur expérience et de leurs missions, les Développeurs informent et conseillent les candidats qui souhaitent s'engager dans un projet Erasmus +.

Pour connaître la liste de ces personnes ressources dans votre académie, consultez la page dédiée sur le site de l'Agence Erasmus + : <http://www.agence-erasmus.fr/carte-developpeurs.php>

La/le Chargé(e) de projets à l'Agence

Une fois le projet sélectionné, durant toute la durée du contrat, chaque bénéficiaire (c'est-à-dire l'établissement

signataire du contrat) accède à un espace individuel sur la plateforme Penelope + et peut contacter la/le Chargé(e) de projets de l'Agence.

LA RECHERCHE DE PARTENAIRES ET DE FORMATIONS EN EUROPE

Les plateformes **eTwinning** et **School Education Gateway** permettent aux candidats d'entrer en relation avec d'autres enseignants et professionnels de l'éducation en Europe, de s'informer sur l'actualité éducative et de trouver des formations répondant à leurs besoins.

En mettant en relation 525 000 enseignants en Europe et 190 000 écoles, eTwinning encourage la collaboration entre les établissements scolaires européens grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) tout en apportant un soutien, des outils et des services aux établissements scolaires.



Cette plateforme offre également aux enseignants des possibilités gratuites de développement professionnel.

Elle peut être utilisée avant le projet (recherche de partenaires pour les projets d'Echanges scolaires Erasmus +),

pendant (espace de suivi et de gestion de projet) et après (valorisation et durabilité du projet).

<https://www.etwinning.fr>

Les établissements réalisant des projets eTwinning peuvent demander un Label de qualité afin de faire reconnaître la qualité pédagogique et technique d'un projet, en termes de travail collaboratif et de productions.

School Education Gateway est la plateforme pour les professionnels européens de l'éducation formelle et non-formelle. Elle permet la recherche de partenaires, de formations, de stages d'observation et de missions d'enseignement en Europe. Elle propose des formations pédagogiques en ligne.



Plus d'informations :

www.schooleducationgateway.eu

LA PLATEFORME PENELOPE +, un portail unique pour les candidats



La plateforme Penelope + de l'Agence Erasmus+ France / Education Formation propose aux candidats et aux bénéficiaires une entrée unique quels que soient le secteur éducatif et le type d'action.

On y trouve le calendrier de l'appel à propositions, les informations pratiques,

les dossiers de candidature en ligne, les critères d'évaluation. De la préparation de la candidature jusqu'à la fin du projet, les différentes étapes sont explicitées et des guides et ressources sont proposés pour aider les candidats.

www.erasmusplus.fr/penelope/

LES SITES INTERNET DE L'AGENCE ERASMUS +



Erasmus+

Le portail commun pour les projets Erasmus + Education Formation et Jeunesse et le Sport

www.erasmusplus.fr



Présentation générale des possibilités par secteur éducatif et autres dispositifs tels que Europass, EPALE, AEFA, Euroguidance, ECVET.

- des exemples de projets, des analyses ;
- les actualités de l'Agence Erasmus + ;
- s'abonner au Mag Erasmus et au Flash Erasmus.

<http://www.agence-erasmus.fr>



Des témoignages pour le grand public : élèves, parents, professionnels de l'éducation et de la formation.

www.generation-erasmus.fr



Cette plateforme recense tous les projets Erasmus + financés. Elle permet de s'inspirer des projets passés et en cours, de connaître des structures et de les contacter.

ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/



Site qui compile toutes les données chiffrées et géographiques des projets financés par le programme Erasmus + en France.

<https://www.staterasmus.fr/index.php>

S'ORIENTER ET SE FORMER EN EUROPE AVEC EUROGUIDANCE



Euroguidance est un réseau de centres de ressources d'acteurs de l'orientation (de la formation initiale à la formation continue) pour promouvoir l'orientation et la mobilité en Europe. www.euroguidance-france.org

On y trouve des informations sur :

- les études et formations accessibles en Europe ;
- les systèmes d'éducation et de formation des pays européens ;
- les opportunités de mobilité y compris les stages en entreprises ;
- les modalités d'installation dans un autre pays européen ;
- les financements possibles d'aide à la mobilité.

LEXIQUE

- AEFA : Agenda Européen pour l'Éducation et la Formation des Adultes
- BOEN : Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale
- BTS : Brevet de Technicien Supérieur
- CAFFA : Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique
- CAFIPEMF : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur
- CARDIE : Conseiller Académique Recherche et Développement pour l'Innovation et l'Expérimentation
- CPE : Conseiller Principal d'Éducation
- DAREIC : Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération
- DASEN : Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
- DCL : Diplôme de Compétence en Langue
- DDFPT : Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
- DNL : Discipline Non Linguistique
- DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- ECVET : Système Européen de Crédit d'Apprentissages pour l'Enseignement et la Formation Professionnels
- EPALÉ : Plateforme Électronique pour l'Éducation et la Formation des Adultes en Europe
- EPLE : Établissement Public Local d'Enseignement
- ERAEI : Enseignant Référent pour l'Action Européenne et Internationale
- ESPE : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- IA-IPR : Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional
- IEN : Inspecteur de l'Éducation Nationale
- PFMP : Périodes de Formation en Milieu Professionnel



*Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.
Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité
de la Commission européenne.*

© Agence Erasmus+ France / Education Formation

Août 2018

Crédits photos : ShutterstockImages
Imprimeur : BLF impression

AGENCE ERASMUS+ FRANCE / EDUCATION & FORMATION

24-25 quai des Chartrons
33080 BORDEAUX Cedex
05 56 00 94 00

www.agence-erasmus.fr

